

## Conseil Municipal du 5 mars 2020

Présents : MM Milet, de Vallavieille, Lesseline, Mme Gournay, Mr Férey, Mme Rolland, Mr Martin, Mme Plaisance, MM Leconte, Jamet, Vasche.

Absents : M Harel, Mme Letourneur

Avant de procéder à l'étude des budgets, les membres du conseil ont approuvé à l'unanimité le dernier compte rendu du conseil municipal.

### **1 Votes compte administratif 2019 et budget primitif 2020**

Monsieur le Maire présente l'ensemble des comptes administratifs (Commune, Utah-Shop et Assainissement) ainsi que les budgets primitifs comme proposés lors de la réunion de préparation. Monsieur de Vallavieille a fait procéder aux votes des CA qui ont été validés à l'unanimité.

Le compte administratif d'Utah-Shop se solde en dépenses de fonctionnement pour un montant de 710 047.25€ et 824 789.09€ en recettes de fonctionnement, ce qui permet de dégager un excédent de 114 741.84€. Les dépenses d'investissement sont de 70 890.86€ et les recettes d'investissement de 81 062.77€. L'excédent d'investissement dégagé est donc de 10 171.91€. Le budget primitif d'Utah Shop a été voté en fonctionnement pour 959 572.46€ et en investissement pour 81 753.69€.

Le compte administratif de la commune (commune et musée) se clôture avec des dépenses de fonctionnement d'un montant de 1 809 453.51€ ainsi que des recettes de fonctionnement de 2 247 934.38€ ce qui permet de dégager un excédent de fonctionnement 438 480.87€. En section d'investissement les dépenses se sont élevées à 659 849.26€ et les recettes à 804 114.63€. Un excédent d'investissement est donc dégagé pour un montant de 144 265.37€. Le Budget primitif est voté pour un montant de 3 148 154.33€ en fonctionnement et pour un montant de 1 515 711.90€ en investissement.

Considérant la situation comptable et budgétaire de la commune, il est décidé de maintenir l'ensemble des taux d'impositions de la commune. (10.58 pour la taxe d'habitation, 14.94 pour la taxe foncière sur le bâti, et 29.75 pour la taxe foncière sur le non bâti).

Le compte administratif du budget assainissement se solde en dépenses de fonctionnement par un montant de 32 726.55€ et 38 511.33€ en recettes, ce qui permet de dégager un excédent de 5 784.78€. En investissement, les dépenses ainsi que les recettes ont un total de 36 184.58€. Le budget primitif a été voté en fonctionnement pour 47 874.93€ et en investissement pour 36 834.57€.

### **2 Aménagement d'Utah**

Monsieur le Maire explique que suite à nos demandes, une nouvelle estimation des travaux a été faite par le cabinet DCI Environnement, mais que celle-ci ne correspond plus au montant prévisionnel et qu'il est donc nécessaire de revoir les exigences de chacun. Une réunion a donc eu lieu le 3 mars dernier avec les représentants de DCI, de la DDTM et de la DREAL. Le projet doit être revu afin de ne pas dépasser le global prévisionnel (environ 1 200 000€). Monsieur Milet résume les modifications apportées : 270 places de stationnement avec en plus un parking pour les cars, les camping-cars, et les navettes. Un arrêt-minute pour les bus serait créé le long de la voie et un rond-point à l'intersection du Roosevelt permettrait aux cars de revenir au parking pour aller se stationner. L'aire de jeux considérée excessive sera supprimée du projet et réétudiée ultérieurement à moindre coût. Le parking face à la base de loisirs sera simplement nivelé, encaissé et les toilettes rénovées. Les Sanitaires prévus à l'extérieur du musée seront une option envisageable et maintenue dans le projet afin d'obtenir les autorisations d'implantation pour l'avenir.

Monsieur le Maire précise que pour ce dossier des subventions sont envisageables de la Région pour un montant de 375 000€, du Département (montant non connu à ce jour) et de la Préfecture au titre de la DETR (Dotation d'équipement des territoires ruraux). Il est donc nécessaire de délibérer pour qu'une demande soit déposée pour l'obtention de ces fonds. Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

Monsieur le Maire ajoute que le travail demandé à DCI environnement est plus important que prévu à cause des diverses modifications demandées et qu'il est nécessaire de passer un avenant au marché de Maitrise d'œuvre pour un montant de 1 600€ correspondant à deux jours de travail supplémentaires. Le conseil municipal valide cet avenant à l'unanimité.

### **3 Prémption parcelle Jaunet**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un courrier en date du 20 février dernier, nous indique que le conservatoire du Littoral se porte acquéreur d'une parcelle cadastrée A11 située à l'intérieur de la zone de prémption. Le conseil municipal ne souhaitant pas prémptionner donne un avis favorable à l'acquisition par le conservatoire.

### **4 Musée**

- Grille tarifaire : Monsieur de Vallavieille souhaite que deux tarifs soient ajoutés à la précédente délibération. Il demande d'inclure un tarif à 5.50€ spécial groupes pour les guides privés et un tarif de 5€ pour les groupes Procom Beyond Band Of Brothers. Le conseil municipal accepte cette modification.
- Autolaveuse : Le contrat d'entretien de l'autolaveuse actuelle arrivant à échéance fin août, il est décidé de changer de matériel et d'accepter un devis de la société Nilfisk pour un montant de 10 640.59€ TTC (reprise de l'ancienne 2 500.99€ déduite).
- Devis éclairage musée : un devis pour rénover l'éclairage intérieur du musée est accepté pour un montant de 34 461.72€ TTC correspondant à une première tranche de travaux.
- Recrutements saisonniers : Pour un bon fonctionnement du musée cet été, il est nécessaire de recruter du personnel. Il est proposé un CDD à compter du 14 mars au 13 septembre à temps complet pour du guidage, deux CDD à compter du 1<sup>er</sup> juin au 31 juillet pour 30/35h, 1 CDD pour août à 30/35, 1 CDD d'avril à août à temps complet pour un poste de guidage, 1 CDD pour un agent technique à temps complet pour la période du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août. Le conseil municipal donne son accord pour l'ensemble de ces recrutements.

### **5 Enquêtes cultures marines**

Suite à l'enquête publique n° 02/2020, relative au renouvellement de concessions échues de Monsieur Lefebvre ainsi que sa demande pour la création de chantiers à naissains, le conseil municipal donne un avis favorable dans la mesure où il n'y a pas de modification de surface exploitée.

### **6 Questions diverses**

- Commerce ambulant : une demande de Monsieur Saliot a été adressée par mail à la mairie pour obtenir un emplacement pour la vente de pizzas le mardi soir sur la commune. Le conseil municipal donne un avis défavorable dans la mesure où il existe déjà la même offre dans le bourg.
- Madame Gournay propose de nommer la route qui va du calvaire (RD913) au carrefour du Roosevelt : Route d'Utah-Beach. Le conseil valide cette proposition à l'unanimité.
- Préparation bureaux de votes : Il est demandé aux conseillers d'organiser les deux tours des élections. Un tableau récapitulatif des permanences de chacun est établi et sera adressé par mail aux personnes concernées.

- Monsieur le Maire clôture cette réunion en remerciant les élus qui l'ont accompagné pendant ses mandats et les secrétaires de mairie pour le travail et la collaboration dont elles ont fait preuve tout au long de ces années.